

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 03 septembre 2012 à 20h30

Etaient présents: Catherine DETHUNE, Jacques-Yves PUTEGNAT, Claude SALLET, Denis MOLINIER, Pascal BIERI, Emmanuel RAIMOND, Murielle STEPHAN et Marc DEFORGE.

Excusé ayant donné pouvoir: Patrice BIERI représenté par Catherine DÉTHUNE

Excusé: Pierre HUET

Secrétaire de séance: Marc DEFORGE

2 spectateurs

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu de la dernière réunion en date du 2 juillet 2012 :

Le compte rendu est adopté par 7 voix pour et 2 abstentions

Décisions modificatives:

1^{er}) Pour répondre à la réglementation en vigueur, la pose d'un triangle et de deux gyrophares a été réalisée sur le véhicule utilitaire de la commune pour la somme de 495,86 euros TTC. Cette facture dépasse le montant budgétisé.

Sur proposition de Madame le Maire, les membres du conseil municipal décident de transférer du compte 2158 - opération 12 « signalisation » au compte 21578 - opération 14 « achat de matériel et outillage » la somme de 470 euros.

Le conseil adopte à l'unanimité la délibération

2^{ème}) Madame le Maire expose à l'assemblée que la facture France Télécom concernant le conseil en ingénierie pour l'extension de réseau Rue de la Marguette n'a pas été prévue au budget 2012.

Sur proposition de Madame le Maire, les membres du Conseil décident de transférer du compte 2111 - opération 34 « achat de terrain » au compte 21538-opération 39 « extension de réseau: rue de la Marguette » la somme de 915 euros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Création de voirie rue de la Planche:

5 entreprises ont été contactées pour réaliser les travaux et 3 ont remis leur proposition:

Le Parc Départemental pour 6160 euros HT - 7367,36 euros TTC

SCREG Est pour 4505 euros HT - 5387,98 euros TTC

Eurovia pour 9700 euros HT - 11 601,20 euros TTC

La procédure simplifiée d'appel d'offres ayant été signifiée au seul critère de prix, le maire propose que les travaux soient réalisés par l'entreprise SCREG Est au prix de 5387,98 euros TTC.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat unique d'insertion :

Le contrat d'insertion de notre saisonnier est terminé depuis le 31 août 2012.

Après concertation, il est demandé à madame le Maire de prolonger ce contrat unique d'insertion jusqu'à son terme de 2 ans dans les mêmes conditions: 20 heures par semaine subventionnée à hauteur de 90%. Le prolongement de la convention est subordonné à l'accord de prise en charge par Pôle emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette résolution par 8 voix pour et 1 abstention.

Commerce: aide à l'investissement :

Suite au sinistre important de la boulangerie, les exploitants nous ont sollicités pour une aide financière afin de faire face aux investissements engagés et palier à la perte d'exploitation.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Coole ayant la compétence « développement économique », la commune n'a pas vocation à verser de telle subvention.

Elle encourage les commerçants à se rapprocher de la CCVC.

Eu égard au bilan financier présenté, faisant apparaître une perte importante, le conseil appuiera la demande d'aide.

Comptes rendus:

CCVC: voir le tableau d'affichage à la mairie

Questions diverses:

C'est aujourd'hui officiel, la majoration automatique des droits à construire prévue à l'article L. 123-1-11-1 du code de l'urbanisme est définitivement supprimée.

Suite à la délibération en date du 16 avril 2012 approuvant le principe d'un recours visant à l'annulation d'une délibération instaurant une redevance sur les étiages, Madame le Maire informe que la procédure est engagée par les communes concernées à l'encontre de l'Etablissement Public Territorial du bassin Seine-Grands lacs.

La commune d'Epernay gère ce litige et répartit le cout lié à ce recours entre les communes requérantes au prorata de leur population ; à ce titre, notre participation est de 48,82 euros.

La séance est levée à 21h50

